



REGION GUYANE  
C A B I N E T

**Conférence  
sur la stratégie européenne l'égard des RUP**

-----  
Jeudi 15 mai 2008

Commission européenne

**Intervention de Mme Chantal BERTHELOT**  
1ère Vice présidente du conseil régional de la Guyane  
Députée de la Guyane

**Atelier 2**  
**L'enjeu de l'évolution démographique et des flux migratoires**

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs

La Guyane, région ultrapériphérique européenne, est un pays du nouveau monde, un pays du Sud, arrimé au continent sud américain avec lequel elle partage plus de 3000 kilomètres de frontière avec le Surinam et le Brésil.

Son peuplement, au cours de ces dernières décennies, n'est pas à l'écart des phénomènes qui ont caractérisé les autres pays du nouveau monde, de l'Alaska à la terre de feu, en passant par les Caraïbes, qui se sont construits et émancipés par de forts courants migratoires venus des autres continents.

Pour autant, si le peuplement provenant de la migration est une chance pour la Guyane, pour sa construction, pour sa diversité, il ne doit pas devenir une source de déséquilibres sociaux et économiques, et déboucher sur des tensions sociales exacerbées préjudiciables à la construction de la communauté de destins que nous voulons.

\*\*\*\*

La Guyane traverse aujourd'hui une véritable crise sociale engendrée par une immigration non maîtrisée.

Elle connaît une des expansions démographiques les plus fortes du monde de 3,5 % par an, relevant pour 75 % de l'immigration, et d'un produit intérieur brut en décroissance de 8 % depuis 1995, qui la place au rang des pays les plus pauvres d'Europe. L'effet mécanique lié à la caractéristique de cette évolution démographique devrait conduire la Guyane à connaître un phénomène singulier, c'est à dire une mutation sociologique de sa population à l'horizon 2030.

En effet, à ce rythme, il apparaîtrait que 80 % de la population guyanaise estimée à 600.000 habitants en 2030 sera composée de guyanais fils d'immigrés issues de la première ou de la deuxième génération.

Autant dire que l'immigration est devenue en Guyane un sujet obsessionnel.

La population de la Guyane connaît des changements significatifs, tant en raison des flux migratoires qui constituent, comme la Commission européenne le rappelle dans sa communication du 12 septembre dernier sur le bilan et la stratégie pour les régions ultrapériphériques, autant d'opportunités que des menaces pour sa croissance économique et sociale.

Cette forte immigration nous confère les caractéristiques démographiques d'un pays sous-développé par la forte proportion des

classes d'âge jeunes, et le vieillissement très relatif de la population globale.

Cette immigration provient des couches de populations les plus défavorisées de pays de la zone en particulier, d'Haïti, du Brésil, du Guyana et du Surinam.

La Guyane est une terre d'accueil pour qui l'immigration régulière a historiquement constitué un enrichissement. On ne saurait revenir sur ce socle qui a donné à notre pays son identité de terre métissée.

Pour autant, les effets pervers de l'immigration clandestine estimée à 35% prennent en Guyane un relief tout à fait particulier.

Je veux parler des trafics qui se développent dans le mépris absolu des règles : la squatterisation, le travail clandestin, les mariages blancs, les marchands de sommeil, le trafic de faux papiers qui avait même atteint les services de la préfecture, les reconnaissances frauduleuses de paternité, le trafic d'enfants pour le regroupement familial, l'esclavage des enfants originaires d'Haïti, « *les restavec* », sans parler des faits constatés de délinquance et d'insécurité commis dans une large mesure par des immigrés clandestins.

Autant dire que l'immigration en Guyane est devenue un problème majeur par ses effets au plan social, économique, financier, sur l'aménagement du territoire, et sur les risques majeurs liés à l'habitat illicite.

Cette immigration non maîtrisée génère des dérives sociales, des comportements délictueux, des phénomènes de corruption, des trafics en tous genres, mais aussi des souffrances et l'exploitation de l'homme par l'homme.

La Guyane est donc dans une situation d'urgence sociale qui nécessite une réponse exceptionnelle.

L'immigration doit être un chantier prioritaire pour l'Etat dont c'est la compétence, qui a failli sur cette question en Guyane en raison notamment de l'inadaptation de sa réglementation.

Nous souhaitons que soit rétablie, pour la Guyane un discours positif sur l'immigration, sans dogmatisme, ni tabou, ni hypocrisie, tenant compte de nos réalités qui ne sont pas ni celle de la France hexagonale.

Il est possible de mieux organiser, réguler et choisir les flux migratoires. C'est à la fois, notre conviction profonde, une des conditions de l'intégration, d'une cohésion de la société guyanaise, et surtout de la construction d'un modèle social original, celle d'une communauté de destin à laquelle nous sommes attachés.

A situation exceptionnelle, donc, remède exceptionnelle.

Aussi, nous plaillons pour que le Guyane soit dotée d'une véritable politique migratoire adaptée à nos réalités et à nos enjeux économiques.

**Plusieurs priorités peuvent être envisagées :**

- Il faut, d'abord, retrouver la maîtrise quantitative et qualitative des flux migratoires, si nous voulons rétablir une vision positive de l'immigration et rendre possible l'insertion des migrants.

- Il faut, ensuite, radicaliser la législation sur l'accès et les séjours des étrangers pour combattre les détournements de procédure et mettre un terme aux mariages blancs, à la reconnaissance frauduleuse de paternité, au trafic d'enfants pour le regroupement familial. Ce sont des services qui s'achètent jusqu'à 15000 euros.

En Guyane, le regroupement familial, qui constitue le premier vecteur de l'immigration, est devenu un véritable scandale au mépris du respect de la vie.

Que dire des familles artificiellement recomposées, déstructurées, qui cumulent des handicaps sociaux et où l'on constate des dérives sociales, telles que l'inceste et l'esclavage des enfants dont on ne sait pas leur âge véritable.

- Il faut également lutter contre ceux qui tirent profit de l'immigration clandestine : les réseaux mafieux, les employeurs de main d'œuvre irrégulière, les marchands de sommeil.

- La lutte contre l'immigration clandestine doit devenir, en Guyane, une priorité de l'action publique de l'Etat, par une action diplomatique volontariste sur les conditions d'admission et de réadmission du séjour des étrangers en Guyane.

Des avancées ont été, certes, obtenues dans la recherche d'un accord de réadmission avec l'Etat du Guyana, mais il devient impératif que la Guyane dispose, dans les plus brefs délais, d'un véritable consulat général du Guyana pour faire cesser la situation scandaleuse de non droit de la communauté guyanienne.

- Il faut aller plus loin dans le contrôle de l'immigration et permettre le contrôle des immigrés sur l'ensemble du territoire de la Guyane, selon un cadre juridique adapté.

De même, la Guyane devrait être concernée, en priorité, par la généralisation des visas biométriques, en application de la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration clandestine et au séjour des étrangers, car il constitue un outil puissant de lutte contre l'immigration illégale.

-la radicalisation du cadre juridique doit également s'accompagner d'une mobilisation volontariste de l'Etat en matière de lutte contre l'immigration clandestine en déployant, en Guyane, des moyens appropriés et conséquents octroyés aux services de l'Etat, notamment la construction d'un nouveau centre de rétention administratif, et le renforcement des services de la police de l'air et des frontières.

- Nous plaillons aussi pour un modèle d'intégration soucieuse du respect des valeurs et des règles qui régissent l'Etat de droit et garantissent nos libertés fondamentales. Nous souhaitons, dans cette perspective, une véritable démarche contractuelle d'intégration assortie d'engagements réciproque dans le cadre d'un véritable contrat d'accueil et d'intégration.

La mise en place du parcours d'accueil et d'intégration sera destiné à faciliter l'insertion des étrangers en situation régulière dans la société guyanaise en vue, notamment, de leur garantir les informations et connaissances minimales d'ordre culturel, social, sanitaire, linguistique et civique, indispensables à leur intégration sociale et professionnelle,

- La gestion des flux migratoires ne peut également efficace sans l'implication des pays tiers d'où proviennent les migrants. Il faut dans ce cadre , avec l'appui de l'Europe, renforcer au niveau régional le dialogue et la coopération a travers d'accords, d'actions de co-développement, d'accords d'admission et de réadmission, ainsi que des accords de sécurité, avec les pays tiers de la zone et les pays d'émigration concernés ;



Assurément, des solutions existent et elles fonctionnent dans d'autres pays, notamment au Canada. Elles doivent avoir en Guyane une traduction forte et adaptée.

\*\*\*\*\*

La Guyane connaît une immigration massive qui donnent depuis des années à des ruptures des charges publiques, notamment en matière d'équipements scolaires, au regard des dotations basées sur un recensement officiel de 1997. Cette situation a conduit les collectivités de Guyane à faire face à de nouvelles responsabilités sans pour autant disposer de moyens concomitants ou de nouvelles recettes.

Cette immigration est devenue un problème qui fait débat dans la société guyanaise au quotidien, car c'est toute notre société qui aujourd'hui doit trouver un sens au mieux vivre ensemble et se sentir solidaire d'un destin commun.

Cette problématique, nous devons la comprendre pour ne pas agir en vain, c'est la raison pour laquelle il a été procédé à un état des lieux sur l'immigration dans le cadre d'un Congrès des élus des deux grandes collectivités guyanaises le 30 mai 2006 sur cette question. Ce Congrès a clairement exprimé, sa proposition que les collectivités territoriales de Guyane soient associées à la mise en place de la réglementation et du contrôle de l'immigration, ainsi qu' la définition permettant aux communes de faire face à la gestion des flux migratoires.

Pour autant, le renforcement de la législation envers les étrangers ne sera pas satisfaisante si elle ne s'accompagne pas d'une politique volontariste d'appui au développement des pays concernés par les flux migratoires, et des mesures radicales contre le travail clandestin qui est une forme d'esclavage moderne inacceptable.

Nous n'inscrivons pas, pour autant, dans une logique, qui vise à stigmatiser les immigrés clandestins et les rendre responsables de tous les maux de la société.

La problématique de l'immigration en Guyane justifie son traitement dans son ensemble.

C'est notre devoir et notre responsabilité d'accompagner l'évolution démographique exponentielle inéluctable de la Guyane pour qu'elle ne soit pas la cause de tensions xénophobes et de déséquilibres sociaux et économique préjudiciables aux respects de règles démocratiques et au développement de la Guyane.

Je veux enfin rappeler que sur cette question, il nous faut plus d'Europe qui peut en cette matière jouer pleinement son rôle de coordination d'accompagnement des politiques nationales.

Nous accueillons avec satisfaction la volonté exprimée par la Commission européenne à travers sa communication du 12 septembre de mener une réflexion approfondie avec ses partenaires sur le thème de l'immigration

afin que soient mieux prise en compte une dimension communautaire des enjeux majeurs posés par la forte pression démographique et la gestion des flux migratoires.

Nous sommes également très sensible au souhait de la Commission d'élargir cette réflexion à la mise en place de mesures favorisant l'intégration des migrants et également pour faire face aux causes profondes de la migration vers les RUP engendrée par leur positionnement géographique au sein d'un environnement régional en retard de développement.

Nous souscrivons pleinement à cette réflexion, car l'acuité de ce phénomène Guyane y justifie des mesures urgentes et un signal fort de l'Europe.

A cet égard, je voudrais confirmer au Président du gouvernement des Canaries, M Paulino RIVERO BAUTE, l'engagement du Président de la région Guyane, M. Antoine KARAM, de mettre sur la table cette réflexion dans la table de la conférence des RUP que nous avons l'honneur de présider, afin le moment venu de présenter à la Commission européenne des mesures nous permettant, je l'espère, de disposer de moyens, au titre des fonds spécifiques européens dédiés à l'immigration, en vue d'améliorer nos capacités de gestion des flux migratoires.

Je vous remercie

**Chantal BERTHELOT**  
1ère Vice présidente du  
Conseil régional de la Guyane  
Députée de la Guyane